

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A274

OBJET : Institution - Rapport sur la situation en matière de développement durable à la Communauté du Pays d'Aix

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHÉ Annie – AMIEL Michel – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Richard MALLIÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Richard MALLIÉ

Co-rapporteur : Arnaud MERCIER

Thématique : Institution

**Objet : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la
Communauté du Pays d'Aix
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le bilan 2015 réalisé sur les politiques portées par la Communauté du Pays d'Aix et sur les activités internes des services est joint en annexe.

Exposé des motifs :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport des collectivités s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

À l'origine, les rapports sur la responsabilité sociétale des organisations résultaient de démarches volontaires. Cependant, ils sont de plus en plus encadrés par des textes législatifs ou réglementaires. Ainsi, les collectivités, tout comme l'État et les entreprises se doivent de produire un rapport annuel, nouvel outil de dialogue local, pour informer sur son activité vis-à-vis du développement durable.

Ainsi, chaque année depuis 2011, un rapport a été présenté en Conseil communautaire.

Le contenu du rapport

Ce document porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre par la CPA sur son territoire. Il précise aussi les modalités d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Le rapport 2015 est organisé autour de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2015. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité de la CPA ;
- une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service Écologie Urbaine, validé ensuite par les services concernés.

Le rapport Développement Durable sera complété par le bilan annuel de la Charte vers un Développement Durable et du Plan Climat actuellement en cours de réalisation et qui font le rendu détaillé des actions conduites par l'ensemble des acteurs du territoire, dont la CPA.

Les principales conclusions du rapport 2015 :

Ce travail permet de constater que la Communauté du Pays d'Aix avance sur le terrain du développement durable. Ainsi, depuis 2012 on peut noter :

- l'élaboration d'un observatoire du territoire (ID20)
- l'élaboration ou la validation de plusieurs plans ou programmes (Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat, Schéma de Cohérence Territoriale, Charte Forestière, Plan de Prévention des Déchets ...) donnant un cadre d'actions pour les prochaines années
- de nombreuses réalisations dans le domaine de la mobilité
- la progression de la prise en compte du développement durable dans les actions.

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles, notamment sur les questions liées au pilotage ou à la concertation.

En effet, la coordination entre les politiques sectorielles et la transversalité entre les démarches (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Pour chacune des compétences de la CPA :

- Développement Économique

Dès 2010, la Charte Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte » sur le territoire, réaffirmé par le Plan Climat : développement d'une filière des métiers de l'environnement, intégration de l'environnement dans les process des entreprises, réhabilitation écologique, valorisation des potentialités locales etc...

Plusieurs politiques évoluent désormais positivement en ce sens : sur la gestion des zones d'activités (éco conditionnalité des aides), éco construction dans les entreprises, immobilier d'entreprise (aides conditionnées à la création d'emplois)...

Des actions favorisant la synergie entre les entreprises (écologie industrielle, économie circulaire) notamment dans le Sud Luberon pilotée par le Comité de Bassin et de l'Emploi du secteur.

- Formation, Insertion, Emploi

Grâce à son action et ses financements, la Communauté du Pays d'Aix poursuit la mise en œuvre du Plan Local d'Insertion et d'Emploi qui permet de renforcer, sur le territoire communautaire, les moyens des opérateurs locaux en matière d'insertion et d'emploi notamment. Un nombre important d'outils destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en place sur le territoire avec des résultats probants. Un nouveau service est également proposé aux communes et acheteurs du territoire avec la mise en place d'un accompagnement au développement des clauses sociales de leur marché.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information : Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger à Aix-en-Provence ; la construction d'une bibliothèque inter universitaire, l'hôtel de l'innovation et des technologie, sont autant de projets sur lesquels s'investit la CPA (2.246.278 € de budget de fonctionnement), la surélévation du Parking Krypton pour le stationnement des étudiants (900 places à terme, 20,6 M€ y compris la réalisation d'un pont sur l'A8 pour le passage des transports en commun et des piétons, création d'une gare routière).

Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du Centre de Formation des Apprentis, tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements et notamment la formalisation d'un

Agenda 21. Le nouveau bâtiment sera d'ailleurs conçu comme un bâtiment à énergie positive.

- Construction, Habitat, Politique de la Ville

L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte de Développement Durable. En effet, le déficit de logement et le coût des loyers sur le Pays d'Aix est tel qu'à l'heure actuelle, les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber ce déficit accumulé depuis plusieurs années. Ainsi, le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins. Avec l'approbation du nouveau Plan Local de l'Habitat fin 2014, la CPA s'est dotée une nouvelle feuille de route : 2.800 logements neufs à sortir par an et plus de 600 en renouvellement urbain et dans les centres anciens.

Au niveau de la construction, les principes du développement durable sont intégrés petit à petit à la faveur du renforcement de la réglementation et de la diffusion des pratiques vertueuses. .

En matière d'aménagement de zones d'habitat, les projets sont aujourd'hui élaborés et menés selon les critères et les objectifs de la Charte EcoQuartiers. Le nouveau quartier de Coudoux, conçu sur ces principes, a été livré fin 2014 et a été labellisé quartier durable par la Région.

- Mobilité, déplacements, transports, infrastructures

La politique de développement des transports en commun et de ses infrastructures, nécessaires à leur attraction, se poursuit sur le territoire. Depuis 2014, plusieurs aménagements structurants ont été mis en service pour le territoire : ouverture du pôle d'échange du Plan d'Aillanne, parc relais Malacrida, fin des travaux de la nouvelle gare routière, ouverture de plusieurs relais vélo dont un à la gare ferroviaire, itinéraire bis pour les bus le long de la RD9...

Cette politique ambitieuse confirme l'objectif pointé dans la Charte Développement Durable et le Plan Climat comme l'un des enjeux transversal majeur pour le territoire.

Il faudra néanmoins plusieurs années avant de voir les effets de cette politique sur la qualité de vie des habitants et surtout un engagement des citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

- Environnement

La politique environnement de la Communauté du Pays d'Aix couvre de manière historique de nombreux champs du développement durable. La démarche fédératrice de Charte vers un Développement Durable votée en 2010 fixe les grandes orientations en la matière.

Le plan de prévention des déchets fixe un objectif de réduction de 7 % de la production des déchets ménagers sur le territoire. Cependant, après des premières années encourageantes, les objectifs risquent de ne pas pouvoir être atteints à l'échéance du plan.

Les directions en charge de l'environnement poursuivent les actions mises en œuvre depuis 2010 sur les thèmes des déchets (tri, valorisation, traitement certification Iso 14001 de l'ISDND de l'Arbois), de la forêt (travaux de prévention des incendies de forêt et aide à la sylviculture), de l'énergie (aide au développement des énergies renouvelables et programme d'économies d'énergie), de l'assainissement (contrôle de l'assainissement individuel), de la pollution de l'air (développement d'outils d'aide à la décision) ou du bruit (financement de protections acoustiques pour les riverains des axes routiers, observatoire du bruit).

- Sports, Culture

La CPA agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels et sportifs. Elle apporte son concours ou crée de nombreux événements pour le plus grand nombre en essayant d'en démocratiser l'accès.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix a ou avait en 2015 sous sa responsabilité de nombreux équipements : le musée Granet, le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, les piscines... La gestion environnementale de ces bâtiments est parfois intégrée mais de manière ponctuelle. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes auxquelles elle apporte des fonds de concours pour la gestion de leurs propres équipements.

Depuis 2011, elle a renforcé son dispositif d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations, démarche qui a d'ailleurs été labellisée au niveau national par le Comité National Olympique du Sport Français. Ce dispositif a changé d'échelle depuis 2014 puisque l'ensemble des associations sportives soutenues financièrement par la CPA devra mettre en place des actions sur le développement durable.

Cependant, ce dispositif n'a pas pu être élargi à ce jour aux associations culturelles ou d'autres associations soutenues par la CPA (qui, toutefois, pour certaines d'entre elles, intègrent déjà ces principes dans l'organisation de leurs événements).

Conclusion

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un Développement Durable ont encore du mal à se matérialiser. Il n'est pas encore observé d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports, qualité de l'air et emplois. En effet, malgré les efforts consentis dans ces domaines, ces politiques nécessitent du temps pour produire les effets escomptés.

Le SCoT, démarche transversale par excellence, garantira leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédérera les moyens autour de mêmes objectifs.

La CPA a souhaité acter ses projets avant l'entrée du territoire dans la métropole Aix Marseille Provence. L'expérience acquise du Pays d'Aix dans les démarches de développement durable pourra contribuer à une prise en compte de cette approche dans ce nouveau cadre institutionnel.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment son article L. 110-1 ;

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2010_A202 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation de la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 9 novembre 2015 ;

VU l'information du Bureau communautaire du 26 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable Communauté du Pays d'Aix

Exercice 2015

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011
Proposé à l'assemblée communautaire du 17 décembre 2015

SOMMAIRE

Introduction

A - Présentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.....	6
B - Les 5 finalités du développement durable déclinées sur les politiques structurantes de la Communauté du Pays d'Aix.....	8
C - Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable.....	15
Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel dans la collectivité, les méthodes de mise en œuvre des projets sont tout aussi importantes que les finalités à prendre en compte. 5 principes doivent permettre de la mise en œuvre du développement durable : l'amélioration continue, l'évaluation, la participation des acteurs, le pilotage des projets et la transversalité.	16
D - Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la Communauté du Pays d'Aix.....	19
Développement économique	
Formation, insertion et emploi	
Constructions, habitat, politique de la ville et appui aux communes	
Déplacements, transports et infrastructures	
Environnement	
Sport et Culture	
Conclusion	26

Introduction et Méthodologie

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 pris pour application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Conformément à ce décret, la Communauté du Pays d'Aix en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de fournir ce document avant le vote de son budget 2016.

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 7 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses. Ajoutons à cela, la menace liée au réchauffement climatique global de la planète qui risque des désordres météorologiques, la montée des océans et en conséquences des conflits et des déplacements de populations.

De par leurs champs de compétences, les collectivités sont au cœur des projets de société et portent des politiques publiques en lien avec les trois composantes du développement durable : sociale, environnementale et économique. Elles ont un rôle central dans le développement durable du territoire et peuvent répondre, par l'ensemble de leurs actions, aux finalités du développement durable telles qu'énoncées dans le cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles pour la Communauté du Pays d'Aix. Chaque politique territoriale et chaque direction opérationnelle s'efforcent de mettre en œuvre des projets et des actions allant dans le sens d'un développement durable du Pays d'Aix et répondant à ces finalités.

A la lumière du référentiel national et d'un travail de synthèse auprès de l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix, ce présent rapport dresse le bilan pour l'année 2015 de la situation des projets et actions de la CPA répondant aux finalités du développement durable.

Ce rapport est composé de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2015. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité ;
- une deuxième partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service écologie urbaine. Les contenus sont validés ensuite par les services concernés.

Principales sources utilisées :

- Rapports d'Activités 2014
- Rapport développement durable 2014
- Bilans d'activités thématiques (déchets, SPANC)
- Bilans annuels des différents schémas et plans (charte développement durable, plan climat, PDU, PLH)

*A - P*ésentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix

Le regroupement progressif des communes du Pays d'Aix au sein d'une Communauté d'Agglomération dans sa forme et son périmètre actuel traduit la volonté de construire le territoire sur une stratégie cohérente de développement. Cette stratégie s'appuie sur une dynamique positive dans le sens d'une solidarité intercommunale pour l'avenir du territoire.

La Communauté du Pays d'Aix est née en janvier 2001 et compte aujourd'hui 36 communes membres et 400 000 habitants.

Elle intervient dans des domaines d'intérêt général tels que les transports, l'aménagement de l'espace intercommunal, la collecte et la valorisation des déchets, l'habitat, la cohésion sociale, le développement économique ou encore en matière de culture et de sport.

La Communauté du Pays d'Aix s'est donnée pour objectif d'apporter un service de qualité à la population du Pays d'Aix dans le souci du bien-être de ses habitants en renforçant et en priorisant les actions entreprises pour une meilleure efficacité de l'action publique.

Elle intégrera au 1^{er} janvier 2016 la Métropole Aix Marseille Provence, qui modifiera en profondeur le fonctionnement de l'intercommunalité telle qu'organisée aujourd'hui.

36 communes

402 040 habitants

Budget d'investissement 2014 : 140,1 millions d'€

1089 agents, dont 915 titulaires et stagiaires

Économie, emplois :

3100 ha de zones d'activités

Population active : 164 228 personnes

Taux de chômage : 12 %

32 000 ha d'espaces agricoles (25 % du territoire)

1 200 exploitations agricoles

Déplacements :

1,7 millions de déplacements quotidiens en Pays d'Aix dont 66% réalisés en voiture

23 lignes régulières de TC n Pays d'Aix et 25 lignes sur le réseau Aix en Bus.

Culture, patrimoine, tourisme et loisirs

21 musées,

190 monuments classés sur la Ville d'Aix en Provence

17 piscines communautaire

970 000 nuitées

Habitat :

184 175 logements dont 50% de maisons individuelles

13% de logements sociaux

46% des logements construits avant 1975 (date de la 1^{ère} réglementation thermique)

Formation, recherche

35 000 étudiants

1000 jeunes apprentis au CFA

2000 enfants par an formés au développement durable

Espaces naturels

6 sites Natura 2000

57 % de la surface du territoire sont des espaces boisés.

62 % des espaces forestiers sont privés

Plus de 2,3 millions de m³ de bois sur pied et qui s'accroissent de 110 000 m³ par an.

B - Les 5 finalités du développement durable déclinées sur les politiques structurantes de la Communauté du Pays d'Aix

Le **Schéma de Cohérence Territorial**, a été approuvé par le Conseil Communautaire de décembre 2014. Il fixe les orientations pour le Pays d'Aix notamment au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les priorités portent sur un rattrapage pour les politiques du logement et des déplacements. Pour cela, le SCOT promet un modèle de développement urbain polarisé et hiérarchisé. Le document affirme le rôle de centralité du Pays d'Aix au cœur du grand territoire métropolitain et souligne la nécessaire performance du territoire pour assurer ce rôle.

Pour montrer son engagement dans la voie du développement durable, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une

Charte vers un développement durable.

Signée en décembre 2010 par le Président de la CPA, le Préfet, la Région PACA, le Conseil Général 13 et les 34 communes de son territoire, elle a permis à la CPA de fixer son cadre stratégique en matière de développement durable. Elle sera enrichie au cours de son évolution.

La Charte a été reconnue Agenda 21 par le Ministère du développement durable en décembre 2013.

Les enjeux de la Charte développement durable :

- Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables.
- Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine.
- Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme.
- Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à cette évolution prévisible.

La Charte fixe également des prescriptions générales à destination de l'ensemble des politiques publiques de la CPA:

- Maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols
- Développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements modes actifs, limitation de l'usage individuel des véhicules
- Identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »
- Réformer fondamentalement les comportements, informer, sensibiliser, éduquer, former

L'ambition de la Charte du Pays d'Aix se concrétise par la réalisation d'un programme d'actions (30 fiches projets, 150 actions) qui répond à des objectifs opérationnels identifiés en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Les actions inscrites dans la Charte sont évaluées chaque année en concertation avec leurs porteurs de projets.

Ce dispositif mis en place pour une durée de 5 ans (2010 – 2015) est la dernière année de sa mise en œuvre.

1. Lutte contre le changement climatique

Le plan Climat adopté fin 2012 montre une diminution de 7 % des GES depuis 2007. La rénovation de l'habitat et la diminution de la place de la voiture individuelle sont les deux enjeux à traiter de manière prioritaires sur le Pays d'Aix.

Sur ces 2 sujets, des actions phares ont été lancées en 2014, comme les outils pour la rénovation énergétique des logements et de nombreuses actions favorisant les transports en commun.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2015:

- > poursuite du programme de réhabilitation des piscines communautaires et (lancement de l'opération de rénovation complète de la piscine Yves blanc avec des objectifs de performance énergétique, rénovation des chaufferies de la piscine Plein Ciel des Hermes, mise en place d'un régulateur de vitesse sur les moteurs de la CTA piscine V Dedieu)
- > lancement des études de programmation pour la construction du nouveau CFA et de la pépinières d'entreprises à Pertuis , avec une enveloppe BEPOS
- > Construction de la nouvelle piscine à Venelles avec un engagement contractuel de l'entreprise sur des objectifs de performances énergétiques et de qualité de l'eau et de l'air
- > interventions sur les installations climatiques des bâtiments communautaires existants impactant sur la baisse des consommations d'énergies :
- > opération pilote « ambassadeurs de la mobilité »
- > mise en oeuvre d'une aide pour l'achat d'un vélo électrique
- > mise en oeuvre d'aides pour la rénovation thermique des logements

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	2014	Evolution depuis 2011
Nombre de logements financés pour une rénovation énergétique (installation d'énergie renouvelable, isolation, ...)	680 logements	780 logements	171 logements	761 logements	+ 12 %
Nombre d'inscrits au covoiturage	5800 inscrits	6000 inscrits	7120 inscrits	8373 inscrits	+ 44 %
Nombre de places de parcs relais (de compétence cpa)	2305	2523	2543	3093	+34 %
Nombre de voyages du réseau « aix en bus »	17 millions	17 millions	17 millions	15,1 millions	Les chiffres ne peuvent être comparés suite à des différences de méthodes de calcul
Nombre de voyages sur la ligne 50 Aix – Marseille	2 237 226	2 297 746	2 363 362	2 508 857	+12 %

Zoom sur : l'éco chèque

La CPA met en place un système pratique et rapide pour financer les projets des particuliers : l'écochèque du Pays d'Aix ; c'est un titre de paiement distribué aux habitants du Pays d'Aix ou aux personnes répondant aux conditions particulières qui en font la demande pour le paiement partiel d'une prestation de travaux ou d'un équipement, réalisés ou vendus par un professionnel affilié. Il permet aujourd'hui de réaliser des travaux pour la rénovation de sa maison, d'acheter un vélo électrique et bientôt de réaliser des travaux d'entretien de la forêt.

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et protection des ressources

La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % d4e sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. L'action publique mise en œuvre depuis 2003 sur l'entretien de la forêt a permis de réduire très nettement les hectares brûlés chaque année. Aujourd'hui avec la Charte forestière de territoire (CFT) et le Schéma d'approvisionnement territorial (SAT), la politique forestière de la CPA est définie de façon à faciliter la mobilisation du gisement de bois.

Une des principales menaces sur ces milieux et paysages est l'urbanisation croissante, l'étalement urbain, et morcellement des espaces qui prend différentes formes sur le territoire.

La rédaction du Schéma de Cohérence Territorial et plus particulièrement la partie sur la mise en place d'un document d'orientation d'une Trame verte/Trame bleue à l'échelle du territoire sera donc primordiale pour assurer la pérennité de cette finalité.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix joue aussi un rôle direct dans la protection des milieux par la politique du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'aide au financement des stations d'épuration, la réalisation de travaux de protection des rivières dans les zones d'activité et dans le cadre de sa politique forestière.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2015 :

- > mise en place d'un écochèque pour la réalisation des travaux forestiers
 - > création d'un annuaire des acteurs de la forêt et étude de la filière forêt / bois
- Etat des lieux de la forêt publique
- > Poursuite des études sur les dessertes forestières
 - > Vignerons de la Ste Victoire labellisés « vigneron en développement durable »

Zoom sur : valorisation des déchets verts

Suite à l'interdiction de brûlage des déchets végétaux par le Plan de Protection de l'Air, la CPA propose aux habitants plusieurs solutions de traitements des végétaux coupés : élargissement de l'accueil en déchetterie pour les particuliers, aide pour le broyage des déchets verts au domicile par une entreprise d'insertion.

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	2014	Evolution depuis 2011
Nombre de sites Natura 2000 bénéficiant d'un Document d'Orientation et de Gestion	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	4 : Arbois, Etoile, Grand site st victoire et Garrigue de Lançon	+ 33 %
Surface de travaux DFCI réalisée par la CPA	276 ha	42 ha	430 ha	230 ha	-17 %
Réservation de l'exposition sur la biodiversité	11 jours	118 jours	65 jours	45 jours	+309 %
Réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif contrôlées par le SPANC	110	120	121	156	/

3. **D**ynamique de mode de production et de consommation responsables

Valoriser les produits locaux, favoriser l'emploi des habitants du Pays d'Aix, limiter les consommations, produire de manière plus écologique et équitable etc.... ce sont les enjeux de cette 3^{ème} finalité qui a été affichée comme un axe fort de la Charte vers un développement durable en 2010.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix peut agir de manière déterminante dans ces domaines, notamment en termes de développement économique. Les actions les plus significatives restent celles menées depuis 10 ans sur la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers. La CPA est notamment engagée depuis 2012 dans un Plan de Prévention des déchets qui vise à réduire la production des déchets à la source.

Il faut noter que certaines actions innovantes ont été initiées comme les Halles Terre de Provence ou le développement de la filière bois, mais restent embryonnaires et trop peu développées ; les marges de progrès sont encore importantes pour pouvoir afficher des résultats satisfaisants sur cette finalité.

• **PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2015 :**

- > mise en place d'une « bourse au bois »
- > étude d'une plateforme biomasse en collaboration avec le Pays d'Aubagne
- > réalisation d'un « drive fermier » en circuit court.
- > labellisation de 50 commerçants « commerces engagés »
- > Signature d'une charte tourisme durable avec le Grand Site Ste Victoire
- > Labellisation « French Tech » du territoire pour sa filière numérique
- > Labellisation de la ZAC des Vergeras (St Estève Janson) pour les phases d'études pré opérationnelles : c'est la première opération d'aménagement publique à obtenir ce label dans les Bouches du Rhône.

Zoom sur : création d'une pépinière / couveuse agricole :

La CPA, en collaboration avec ses différents partenaires du monde agricole, va inaugurer la création d'un dispositif innovant avec le lancement sur la commune de Pertuis d'une couveuse / pépinière d'entreprises agricoles dont l'objectif premier est de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, de permettre le maintien et la reconquête des terres agricoles et le redéploiement d'une agriculture péri urbaine de proximité.

Un exploitant agricole à la retraite, désireux d'apporter son expérience en tant que tuteur, va accueillir sur son exploitation :

- une couveuse agricole avec deux porteurs de projets agricoles,
- une pépinière d'entreprises agricoles avec deux agriculteurs confirmés indépendants immatriculés exploitation agricole.

• **QUELQUES REPERES :**

	2011	2012	2013	2014	Evolution depuis 2011
Fréquentation des « Halles Terres de Provence »	62 000 personnes	110 166 personnes	100 000 personnes	130 000 personnes	+110 %
Déchets triés collectés	51 kg/hab/an	52 kg / hab / an	53 kg / hab / an	53 kg/ hab / an	+4 %
Déchets collectés	358 kg / hab / an	354 kg / hab / an	351 kg / hab / an	354 kg / hab / an	-1 %

4. Accès pour tous à un environnement et des services de qualité (épanouissement de tous les êtres humains)

Même si les services de proximité sont essentiellement assurés par les communes, la Communauté du Pays d'Aix dispose de quelques leviers d'actions pour assurer un épanouissement au plus grand nombre d'habitants. Dans les domaines culturels et sportifs, elle mène par exemple une politique ambitieuse pour mettre en place et soutenir des équipements et des animations pour tous et de proximité

Dans le cadre des services rendus à la population (déchets, transports ...), la Communauté du Pays d'Aix s'efforce de conduire des démarches qualité en prenant en compte les attentes des usagers. La Communauté du Pays d'Aix a également une mission en terme d'éducation et de formation, elle est notamment gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis (CFA). Enfin, la Communauté a engagé depuis plusieurs années des politiques de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, visant à améliorer la situation des habitants les plus exposés à ces nuisances.

Cependant, les actions engagées se situent dans des approches thématiques sans forcément des liens entre elles ou alors très ponctuellement. Cette finalité nécessiterait une réflexion plus globale afin de se doter d'une politique d'ensemble qui puisse donner une vision plus transversale et des objectifs à plus long terme.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2015 :

- > Publication de la nouvelle cartographie du bruit et du plan de Prévention du Bruit dans l'environnement
- > Finalisation d'un écran acoustique sur la commune d'Aix (Luyne) protégeant environ 50 logements
- reprise du réseau aéraulique de la piscine du "Puy Ste Réparate (amélioration également de la qualité de l'air)
- > mise en place d'une aide directe aux particuliers pour se protéger du Bruit
- > Création d'un réseau de nuit Aix en Bus et tarification adaptée
- > Mise en place d'un conseil en mobilité au service des entreprises & gestionnaires de zones

Zoom sur : Mise en place d'une démarche A21 du CFA :

Avec l'appui de la Région PACA, le CFA s'est lancé dans une démarche d'Agenda 21 pour ses activités : gestion des déchets, intégration dans les apprentissage, économies d'énergie. Les étudiants et les professeurs sont mobilisés dans la démarche.

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	2014	Evolution depuis 2011
Nombres de demandes pour les programmes pédagogiques sur le développement durable	530 dossiers	527 dossiers	424 dossiers	426 dossiers	-20 % (arrêt du programme agriculture en 2013)
Taux de réussite aux examens pour le CFA	82%	85 %	81 %	86 %	+ 5 %
fréquentation des piscines de la Communauté du Pays d'Aix	761 036 entrées	765 720 entrées	768 547 entrées	930 000 entrées	+22 %
Budget alloué au PRODAS (projet de développement des activités sportives)	131 K€		239 K€	270 K€	+106 %
Subvention aux associations	20 111 433 €	21 012 946 €	21 161 005€	19 360 390 €	-4 %

5. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

L'un des objectifs des intercommunalités est d'assurer une cohésion et un partage entre les communes et les populations d'un même territoire.

Pour se faire, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique volontaire d'appui aux communes : elle se traduit par une expertise technique et un accompagnement adapté à l'organisation des services de chaque commune ainsi qu'un soutien financier sur les thèmes suivants : bâtiments publics et économies d'énergie, accessibilité, réseaux d'assainissement collectif, aménagement, et urbanisme

Au sein de ses compétences propres, la Communauté du Pays d'Aix intervient aussi directement pour la cohésion sociale, notamment dans sa politique de l'habitat, politique de la ville, mission handicaps, accueil des gens du voyage ou encore le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2015:

- > Opérations de rénovation urbaine sur les communes de Vitrolles et d'Aix-en-Provence.
- > aménagements de 2 futures aires d'accueil pour les gens du voyage (Réaltor et Simiane).
- > ouverture d'un 24e bureau de l'emploi à Pertuis
- > Développement du recours aux clauses sociales dans les marchés publics sur le territoire du Pays d'Aix : réalisation de 113 000 heures d'insertion dans de le cadre de futurs marchés (notamment le projet de centre aquatique de Venelles, la construction du Centre pénitentiaire Luynes II, la construction de la Sous Préfecture d'Aix...).
- > organisation d'un forum pour l'emploi des personnes handicapées
- > lancement d'un audit d'accessibilité des points d'arrêt TC (plus de 2500 points audités).
- > Extension du Transport A la Demande sur toutes les communes non dotées d'un réseau urbain

Zoom sur le déploiement du réseau de transport accessible (Accessibus) sur tout le territoire de la CPA

Tous les nouveaux bus du Pays d'Aix sont pré-équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Le service Accessibus s'étend progressivement sur l'ensemble des communes de la CPA et intervient en complément des lignes régulières pour un service au porte à porte. Accessibus est un service de transport, destiné aux personnes à mobilité réduite.

Pour en bénéficier, les personnes doivent être titulaires d'une carte d'invalidité à 80% ou d'un certificat médical attestant d'une invalidité temporaire similaire.

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	2014	Evolution depuis 2011
Personnes en difficulté intervenant sur des chantiers d'insertion	255 postes	283 postes	283 postes	293 postes	+15 %
Nombre de personnes « gens du voyage » accueillies sur les aires dédiées	687	736	863	1154	+68 %
Financement des diagnostics sur l'accessibilité des personnes handicapées	5 communes	24 communes	29 communes	2	la plupart des communes ont réalisés les deux diagnostics qu'elles devaient faire, celui des bâtiments et celui de la voirie

C - Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable

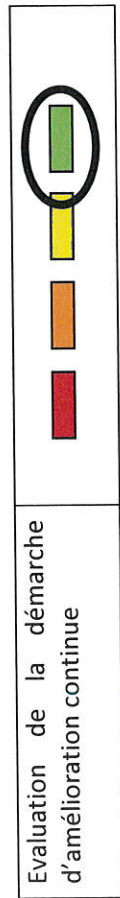
Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel dans la collectivité, les méthodes de mise en œuvre des projets sont tout aussi importantes que les finalités à prendre en compte. 5 principes doivent permettre de la mise en œuvre du développement durable : l'amélioration continue, l'évaluation, la participation des acteurs, le pilotage des projets et la transversalité. L'année 2015 s'est déroulée dans la continuité des années précédentes.

1 La démarche de projet

- L'AMELIORATION CONTINUE

Tout projet de territoire durable doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable. Pour cela, un état des lieux doit être posé et les objectifs clairement affichés.

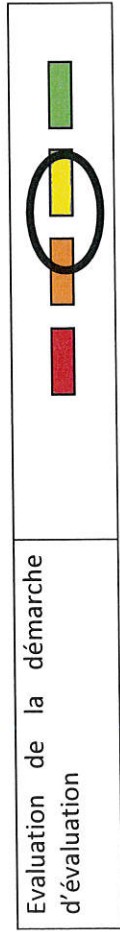
Dans chacune des politiques conduites au sein de la structure (PDU, PLH, CHARTE, SCOT etc...), un état des lieux est réalisé, souvent de manière externe. Il permet de dresser un diagnostic précis qui éclaire le choix des élus dans les objectifs sectoriels à atteindre.



- L'EVALUATION

L'observatoire du territoire se poursuit avec ID 20 en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et la définition de 20 indicateurs qui seront suivis chaque année.

Sur les autres sujets, la plupart des services pratiquent l'évaluation des projets au regard des objectifs politiques qui leur ont été définis. Cette évaluation n'est pas toujours menée sur l'ensemble des finalités du développement durable. Cependant, l'évaluation est souvent peu exploitée de manière globale et transversale au sein de la structure.



- LA PARTICIPATION DES ACTEURS

En 2015, de nombreux projets ont fait l'objet d'une association des acteurs, notamment au moment des enquêtes publiques : PDU, SCOT... Dans chaque démarche territoriale initiée, la CPA organise des dispositifs de concertation associant acteurs du territoire : élus, techniciens, représentant du monde économique, associatif, organismes publics.

Le CPIE du Pays d'Aix met en œuvre depuis 2012 un programme de formation/ sensibilisation des habitants sur les thèmes du développement durable soutenu par la CPA, pour favoriser une dynamique de participation.

Une expérimentation est également en cours pour associer les habitants à mieux comprendre et connaître les nuisances sonores (projet « sentinelles du bruit », ambassadeurs de la mobilité).

Cependant il n'existe pas de culture commune de la concertation au sein de la structure, chaque service agissant à côté des autres.

On note également une problématique de moyens insuffisant pour mettre en œuvre une concertation qui arrive souvent trop en aval des projets.

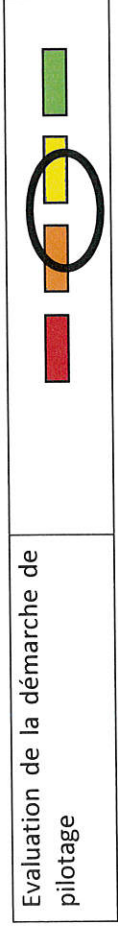


- LE PILOTAGE

En 2013, lors de sa prise de fonction le Directeur Général des Services a souhaité réorganiser les instances internes de pilotage permettant d'impliquer les différents niveaux de décisions au fonctionnement de l'administration communautaire. Une démarche de suivi de projet a aussi été

mise en place pour les opérations présentant des enjeux majeurs ou une complexité particulière.
 Les élus référents des projets sont au centre des décisions qui sont préparées au sein des commissions thématiques, dont une est dédiée à l'environnement et au développement durable.

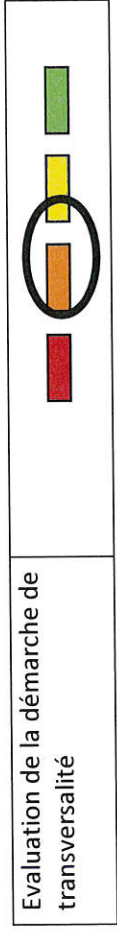
Cependant, il n'existe pas au sein de la Communauté du Pays d'Aix un dispositif garantissant la prise en compte du développement durable dans les programmes et projets qu'elle porte. Le cartouche environnement mis en place en 2009 a par exemple été abandonné, car arrivant en fin de processus de décision.



• **LA TRANSVERSALITE**

L'enjeu de la transversalité n'est pas de juxtaposer plusieurs thématiques les unes à côté des autres, mais bien de rendre cohérentes les différentes expressions d'un territoire.

Au sein de la Communauté du Pays d'Aix, les projets et les sujets sont encore trop souvent abordés de manière thématique, en présentant souvent le projet au travers de ses impacts sectoriels. Cependant on note une évolution positive du travail en transversalité entre les services qui associent de plus en plus leurs collègues dans la construction d'un projet. La mise en place d'une instance de revue de projet pilotée par le DGS doit faciliter cette culture transversale.



Les actions mises en œuvre

Services concernés	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Gestion interne de la collectivité						
→ commande publique → moyens généraux → informatique et télécommunication → ressources humaines → bâtiments → énergie → transports		Actions engagées : - mutualisation des véhicules de service - remboursement à 50% des abonnements transports des agents - plan de renouvellement du parc de véhicules, achat de véhicules électriques - Réhabilitation de plusieurs bâtiments communautaire : Amélioration de l'isolation thermique par l'extérieure et menuiseries du CFA , hôtel de boades, - relance de la démarche PDA - Pose de bornes électriques dans les bâtiments de la CPA	Actions engagées : Signature de la Charte régionale zéro phyto Finalisation du document unique des risques professionnels et du règlement hygiène et sécurité	Actions engagées : - annexe environnementale sur les marchés publics - dématérialisation - paramétrage automatique des impressions en recto / verso - gestion des déchets de bureau (papier, D3E) - déploiement des tablettes tactiles pour les élus communautaires - Utilisation d'agro carburants par le pôle de proximité des Pennes-Mirabeau. - annexe environnement pour les dossiers de subvention des associations sportives	Actions engagées :- gestion des risques et formation du personnel - cellule d'hygiène - réhabilitation des bâtiments - concertation avec les partenaires sociaux	Actions engagées : - intégration d'une clause sociale dans les marchés publics - suivi des agents en difficulté - procédure de titularisation des contractuels - versement d'une allocation « enfants handicapés » - programme de formation des agents (3800 jours de formation en 2014). - mise en place d'une cellule handicap

Pas d'évolution majeure depuis 2013.

Dans la continuité de 2014, la CPA poursuit l'intégration du développement durable dans la gestion interne de la collectivité malgré l'abandon de l'animation la démarche Er'A.

Les actions sont conduites à l'initiative des services les plus motivés et de manière ponctuelle et isolée. A noter cette année, la relance de la démarche du **Plan de Déplacement Administration** piloté par la direction des déplacements et le lancement de l'**Agenda 21 du CFA**.

D - Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la Communauté du Pays d'Aix

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
 Développement économique / Aménagement						
→ Aménagement des zones d'activités → réhabilitation des zones d'activités → Développement des transports alternatifs à la voiture → innovation et développement des entreprises → Aide au commerce et à l'artisanat local → Tourisme → Agriculture	Schéma de développement économique (2006) Schéma de développement touristique (2011-2015) Charte Agricole	Actions engagées : - partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat sur l'énergie et les déchets - partenariat avec les associations de zones d'activités sur les thèmes des déchets, des déplacements, de la gestion de l'énergie, démarche RSE sur Vitropole - Préconisation sur la performance énergétique des bâtiments sur les ZAC communautaires et respect d'un cahier de Cession de Terrain et d'un cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères pour toutes les constructions. -Démarche HQE Aménagement engagée sur l'aménagement de la ZAC des Vergeras à Saint Estève Janson . - soutien au pôle de compétitivité sur l'énergie (CAP Energie)	Actions engagées : - réhabilitation des zones d'activités : prise en compte des problématiques eaux pluviales, espaces verts - Aménagement de zones d'activités : gestion qualitative du pluvial et intégration paysagère, - développement d'un tourisme « nature » - Mise en place des MAET - animations pastorales - soutien au pôle de compétitivité sur les risques - création d'un ouvrage hydraulique pour la zone des Jalassières à Egouilles - suppression progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts (zone d'activités, piscines, lac de Peyrolles).	Actions engagées : - développement de l'emploi local - soutien au FISAC - valorisation des filières économiques locales - soutien à l'innovation des filières environnementales - développement des circuits courts en matière agricoles - sensibilisation des citoyens aux comportements responsables - appui au développement des labels de qualité	Actions engagées : - développement des transports et modes doux lors de réhabilitation des zones d'activités - Extension des lignes de bus pour desservir les nouveaux espaces d'activités ; implantation de points covoiturages avec incitations auprès des entreprises ; aménagements d'espaces dédiés aux modes actifs. - accompagnement et aide dans la mise en place de PDE. - accès aux sites naturels, à la culture et à l'histoire pour tous - identification des produits agricoles du territoire - accompagnement des communes dans la réalisation de leur agenda d'accessibilité programmé	Actions engagées : - Mise en réseau des entreprises (actions de Pays d'Aix Développement) - aide au développement des AMAP - aide à l'installation des jeunes agriculteurs - aide à la création d'entreprises (amorçage de projets)

Des avancées concrètes pour intégrer le dd dans les projets d'aménagement

Dès 2010, la Charte Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte » sur le territoire, réaffirmée par la Plan Climat : développement d'une filière des métiers de l'environnement, intégration de l'environnement dans les process des entreprises, réhabilitation écologique, valorisation des potentialités locales etc...

Plusieurs politiques évoluent désormais positivement en ce sens : sur la gestion des zones d'activités (éco conditionnalité des aides), éco construction dans les entreprises, immobilier d'entreprise (aides conditionnées à la création d'emplois) ...

Des actions favorisant la synergie entre les entreprises (écologie industrielle, économie circulaire) notamment dans le Sud Luberon pilotée par le Comité de Bassin et de l'emploi du secteur.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
						
Formation, insertion et emploi						
→ Insertion Emploi → Enseignement supérieur et recherche → partenariat Europe → Formation des apprentis	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (2013-2017)	Actions engagées :	Actions engagées : - utilisation du bio dans la restauration du CFA	Actions engagées : - Plan Campus - développement de l'emploi local - soutien aux pépinières d'entreprises locales - création d'un concours « créer en Pays d'Aix » - démarche A21 du CFA	Actions engagées : - soutien à la recherche scientifique - aide à l'accès à la formation (22 diplômes au CFA) - soutien scolaire individualisé - aide au CROUS - éducation au développement durable des enfants dans les écoles	Actions engagées : - financement de chantiers d'insertion - financement de « bureaux d'emplois » dans 24 communes - financement de modules de professionnalisation notamment dans le secteur des services à la personne et de la logistique - organisation de forum emploi - création du « pass emplois » - bourse d'études pour des étudiants étrangers

Dans la continuité des années précédentes

Grâce à son action et ses financements, la Communauté du Pays d'Aix poursuit la mise en œuvre Plan Local d'Insertion et d'Emploi qui permet de renforcer sur le territoire communautaire les moyens des opérateurs locaux en matière d'insertion et d'emploi, notamment. Un nombre important d'outils destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en place sur le territoire avec des résultats probants. Un nouveau service est également proposé aux communes et acheteurs du territoire avec la mise en place d'un accompagnement au développement des clauses sociales de leur marché.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information : Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger sur Aix en Provence ; la construction d'une bibliothèque inter universitaire, l'hôtel de l'innovation et des technologies, sont autant de projets sur lesquels s'investit la CPA (2 246 278 € de budget de fonctionnement) , la surélévation du Parking Krypton pour le stationnement des étudiants (900 places à terme, 20.6M€ y compris la réalisation d'un pont sur l'A8 pour le passage des TC/piétons, et création d'une gare routière). Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du CFA, tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements et notamment la formalisation d'un Agenda 21. Le nouveau bâtiment sera d'ailleurs conçu comme un bâtiment à énergie positive.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
						
Constructions, habitat, politique de la ville & appui aux communes						
→ Aménagement de zones d'habitat → Constructions, bâtiments → Accueil des gens du voyage → Appui aux communes	Programme Local de l'Habitat (en cours) Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Délibération cadre du 30 juin 2011 définissant les critères communautaires des opérations d'aménagement d'espaces d'habitat	Actions engagées : - éco conditionnalités des aides pour les logements sociaux - aides pour l'installation d'énergie renouvelable dans les logements privés et sociaux - lutte contre la précarité énergétique - Aide pour l'isolation des logements - développement de réseau d'énergie renouvelable (chaudière bois à Coudoux, Aix en Provence, Gardanne)	Actions engagées : - projets d'éco quartier (Pertuis), - soutien au renouvellement urbain - adoption d'une Charte qualité pour la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage - appui technique et financier des stations d'épuration	Actions engagées : - requalification des centres anciens - construction de nouveaux équipements communautaires selon des performances environnementales renforcées - Engagement d'un protocole de chantier à faibles nuisances pour la réalisation des gros chantiers de construction : mise en place d'un critère dans les appels d'offres	Actions engagées : - aide au développement de logements étudiants et aménagements annexes (plan campus) - amélioration de l'habitat - Subvention aux bailleurs sociaux pour la mise en place de logettes. - Amélioration des espaces de pré collectes par la mise en place de dispositifs enterrés.	Actions engagées : - aides financières en faveur du logement social - soutien aux contrats de cohésion sociale - construction de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage - appui social et administratif des gens du voyage - diagnostics accessibilité bâtiment et points d'arrêt TC - aide aux bailleurs sociaux pour l'accessibilité des entrées des bâtiments existants - aide aux primo accédants - formation des locataires du parc social pour la gestion des énergies suite aux réhabilitations - participation aux programmes de rénovation urbaine (Vitrolles et Aix)

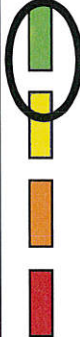
Des difficultés de pérennisation de l'action

L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte de développement durable. En effet, le déficit de logement et le coût des loyers sur le Pays d'Aix est tel, qu'à l'heure actuelle les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber le déficit accumulé depuis plusieurs années. Ainsi le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins. Avec l'approbation du nouveau PLH fin 2014, la CPA s'est doté une nouvelle feuille de route : 2800 logements neuf à sortir par an et plus de 600 en renouvellement urbain et dans les centres anciens.

Au niveau de la construction, les principes du développement durable sont intégrés petit à petit à la faveur du renforcement de la réglementation et de la diffusion des pratiques vertueuses. .

En matière d'aménagement de zones d'habitat, les projets sont aujourd'hui élaborés et menés selon les critères et les objectifs de la Charte EcoQuartiers. Le nouveau quartier de Coudoux, conçu sur ces principes, a été livré fin 2014 et a été labellisé quartier durable par la Région.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
						
Déplacements, transports et infrastructures						
→ Gestion des déplacements et transports → Amélioration des entrées de villes	Plan de Déplacements Urbains (2015 – 2025)	Actions engagées : - développement des couloirs bus SAS de priorité bus sur la RD9 - soutien à la plateforme de covoiturage - création et développement des parcs relais - développement du plan « véhicules électriques » - développement des modes actifs (aide à l'acquisition d'un VAE) - Aide aux communes pour l'achat de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge Les véhicules du réseau AIX EN BUS roule au Diester (Porté au CCTP)	Actions engagées : - gestion écologique des parcs relais : plantation et gestion raisonnée	Actions engagées :	Actions engagées : - renforcement des lignes de bus - développement d'un transport à la demande - création d'un titre MP2013 et d'un pass culture - création d'un titre 40 voyages pour les entreprises - Expérimentation « ambassadeurs de la mobilité » - Création d'un Conseil en mobilité pour les démarches de PDE/PDIE	Actions engagées : - réseau accessible aux personnes à mobilité réduite - tarif préférentiel pour les plus défavorisés, les étudiants, les personnes âgées. - animations scolaires pour le civisme dans les transports - programme d'éducation à la sécurité routière pour les scolaires

De gros investissements opérationnels depuis 2014.

La politique de développement des transports en commun et de ses infrastructures nécessaires à leur attraction se poursuit sur le territoire. Depuis 2014 plusieurs aménagements structurants ont été mis en service pour le territoire : ouverture du pôle d'échange de Plan d'Aillanne, parc relais Malacrida, fin des travaux de la nouvelle gare routière, ouverture de plusieurs relais vélo, dont un à la gare ferroviaire, itinéraire bis pour les bus le long de la RD9...

Cette politique ambitieuse confirme l'objectif pointé dans la Charte développement durable et le Plan Climat comme l'un des enjeux transversal majeur pour le territoire.

Il faudra néanmoins plusieurs années avant de voir les effets de cette politique sur la qualité de vie des habitants et surtout un engagement des citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Environnement						
→ Lutte contre la pollution de l'air → Lutte contre les nuisances sonores → Maîtrise de l'Energie → Gestion des déchets ménagers → Protection et valorisation du patrimoine naturel forestier → Gestion des risques → Service Public d'Assainissement Non Collectif → Education au développement durable	Charte développement durable (2010 -2015) Plan Climat (2012 – 2017) Charte Forestière (2012 - 2017) Programme Local de Prévention des Déchets (2012-2015) Schéma d'approvisionnement territorial en bois et produits ligneux (2013)	Actions engagées : - aide financière pour le développement des énergies renouvelables et la rénovation thermique des logements - développement du dispositif sur les Certificats d'Economie d'Energie - développer les plans communaux de sauvegarde et les DICRIM - valorisation du biogaz du l'ISDND	Actions engagées : - certification ISO 14 001 du centre de stockage des déchets - réalisation de travaux forestiers - soutien aux gestionnaires Natura 2000 - fonds de concours pour la sylviculture des forêts communales - aides aux communes pour l'organisation et la communication face aux risques majeurs. - contrôle des installations d'assainissement non collectif et aide aux travaux de réhabilitation - programme de déploiement des dispositifs de collecte enterrés	Actions engagées : - subvention des espaces Info Energie pour assurer l'information de la population - information sur prévention des déchets - collecte des cartons pour les commerçants - développement du compostage individuel et collectif - filière de valorisation des textiles - valorisation économique de la forêt (approbation du Schéma d'Approvisionnement Territorial) - collecte de sapins de Noël - valorisation des déchets verts	Actions engagées : - politique d'appui sur la qualité de l'air - mise en place d'un observatoire du bruit - aménagement de points de collecte - optimisation du maillage des déchetteries - collecte des déchets dangereux - éducation des enfants au développement durable - Projet pilote d'extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes : Trets, Rousset, Cha-teauneuf le Rouge et Mi-met. - dispositif d'alerte de la population face aux risques	Actions engagées : - réalisation de chantiers d'insertion pour les travaux forestiers - programme d'aide pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif - développement des ressourceries / recycleries

Dans la continuité des années précédentes

La politique environnement de la Communauté du Pays d'Aix couvre de manière historique de nombreux champs du développement durable. La démarche fédératrice de Charte vers un développement durable votée en 2010 fixe les grandes orientations en la matière.

Le plan de prévention des déchets fixe un objectif de réduction de 7 % de la production des déchets ménagers sur le territoire. Cependant après des premières années encourageantes, les objectifs risquent de ne pas pouvoir être atteints à l'échéance du plan.

Les directions en charge de l'environnement poursuivent les actions mises en œuvre depuis 2010 sur les thèmes des déchets (tri, valorisation et incitation à la réduction de la production de déchets ménagers), de la forêt (travaux de prévention des incendies de forêt et aide à la sylviculture), de l'énergie (aide au développement des énergies renouvelables et programme d'économies d'énergie), de l'assainissement (contrôle de l'assainissement individuel), de la pollution de l'air (développement d'outils d'aide à la décision) ou du bruit (financement de protections acoustiques pour les riverains des axes routiers, observatoire du bruit) .

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
						
Sport et culture						
→ Sport → Culture	Politiques culturelle et sportives votée chaque année	Actions déjà engagées : - rénovation des équipements selon des performances environnementales	Actions déjà engagées : - développement des activités sur le plan d'eau de Peyrolles	Actions déjà engagées : - Renforcement de la démarche sur les éco manifestations : formation de l'ensemble des associations sportives, obligation de remplir la Charte, suivi et évaluation.	Actions déjà engagées : - accompagnement financier des associations pour les plus jeunes - animations culturelles - soutien à la création artistique - soutien au sport de haut niveau - mise en place d'un « Plan hygiène » dans les piscines (opération nageons propres)	Actions déjà engagées : - animations sportives sans les quartiers sensibles - dispositif « sport / école/ entreprise » - politique tarifaire adaptée à tous pour les manifestations culturelles

Un pas de plus vers le déploiement des éco manifestations dans le domaine du sport

La CPA agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels et sportifs. Elle apporte son concours ou crée de nombreux événements pour le plus grand nombre en essayant d'en démocratiser l'accès.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix a sous sa responsabilité de nombreux équipements : musée Granet, le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, piscines... La gestion environnementale de ces bâtiments est parfois intégrée mais de manière ponctuelle. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes auxquelles elle apporte des fonds de concours pour la gestion de leurs propres équipements.

Depuis 2011, elle a renforcé son dispositif d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations, démarche qui a d'ailleurs été labellisée au niveau national par le Comité National Olympique du Sport Français. Ce dispositif a changé d'échelle depuis 2014 puisque l'ensemble des associations sportives soutenues financièrement par la CPA devra mettre en place des actions sur le dd.

Cependant, ce dispositif n'a pas pu être élargi à ce jour aux associations culturelles ou d'autres associations soutenues par la CPA (qui, toute fois, pour certaines d'entre elles, intègrent déjà ces principes dans l'organisation de leurs événements).

Conclusion

Le rapport développement durable 2015 représente le cinquième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté du Pays d'Aix.

Un bilan annuel à l'échelle du territoire plus détaillé est réalisé en parallèle dans le cadre de la Charte vers un Développement Durable et du Plan Climat et vient compléter utilement celui-ci.

Ce travail permet de constater que la Communauté du Pays d'Aix avance sur le terrain du développement durable. Depuis 2012 :

- Elaboration d'un observatoire du territoire
- Validation de plusieurs plans ou programmes (PDU, plan climat, SCOT, Charte Forestière) donnant un cadre d'actions pour les prochaines années.
- Nombreuses réalisations dans le domaine de la mobilité

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles notamment sur les questions liées au pilotage ou à la concertation. En effet, la coordination entre les politiques sectorielles (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un Développement Durable ont encore du mal à se matérialiser. Il n'est pas encore observé d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports qualité de l'air et emplois. En effet, malgré les efforts consentis dans ces domaines, ces politiques nécessitent du temps pour produire les effets escomptés.

Le SCoT, démarche transversale par excellence, garantira leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédérera les moyens autour de mêmes objectifs.

La CPA a souhaité acter ses projets avant l'entrée du territoire dans la métropole Aix Marseille Provence. L'expérience du Pays d'Aix dans les démarches de développement durable pourra contribuer à une prise en compte de cette ap proche dans ce nouveau cadre institutionnel.

Rapport Développement Durable

Communauté du Pays d'Aix

Direction de l'environnement

Service écologie Urbaine

04 42 91 49 56

ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr

OBJET : Institution - Rapport sur la situation en matière de développement durable à la Communauté du Pays d'Aix

Inscrits	92
Votants	89
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	89
Majorité absolue	45
Pour	89
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transpose en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015